

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La « Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 Septembre 2018 comprend des mesures concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le décret du 9 Janvier 2019 est venu préciser le calcul de cet index et sur quels indicateurs se baser.

Concernant AGROLAB'S, cet index est calculé sur la base de 4 indicateurs permettant de comparer la situation des femmes et des hommes au sein de la Société :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congés maternité,
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

La valeur de l'index égalité professionnelle chez AGROLAB'S, pour l'année 2019 est de

81/100 (Soit 6 points au-dessus du seuil légal des 75 points demandés par l'Etat)

**en 2019, AGROLAB'S comptait 61.98% dans son effectif.*

Cette valeur d'indice, très encourageante, confirme la volonté d'AGROLAB'S et les choix antérieurs pour promouvoir et renforcer l'égalité femmes-hommes.

A Aurillac, le 24 Février 2020
Mr GAUZENTES Jean-Vincent
Directeur Général d'AGROLAB'S